

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021**

**119x21**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MEDITERRANEE**

Le Conseil Municipal est informé que l'association Parents Enfants Méditerranée, domiciliée au 28, Rue Marx Dormoy, 13004 MARSEILLE, est installée sur notre commune à l'étage de l'école maternelle Val Saint Georges à La Gavotte. Le but principal est d'accueillir des enfants et des parents, dans un cadre ludique, avec des temps d'éveil, de découvertes et de socialisation et de contribuer au soutien de la fonction parentale et faciliter les relations parents enfants.

Ce lieu appelé " Maison Câlines " est déclaré en LAEP (Lieu Accueil Parents Enfants agréé CAF) et accueille à raison de deux demi-journées (Lundi et Jeudi matin) par semaine les enfants jusqu'à leur cinq ans.

L'accueil est effectué par trois accueillantes : psychologue, psychanalyste et/ou éducateur spécialisé.

La Maison Câlines a ouvert ses portes en septembre 2010.

Pour information, en 2020, la structure a accueilli 265 enfants et leurs familles (230 accompagnateurs), soit 43 familles usagères. La moyenne des enfants accueillis est de cinq enfants par séance. Cet accueil vise à compléter l'offre de prise en charge de la Petite Enfance.

#### Information complémentaire :

- Nom du Président : Docteur CHARPIOT Philippe
- Numéro de Siret : 479 637 662 000 20

Vu la délibération N° 38x20, en date du 23 Janvier 2020 : « Convention de Partenariat et d'Objectifs 2020-2021 pour la gestion d'un Lieu Accueil Parents Enfants », il est proposé d'attribuer à la dite association une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à 17 785,00 € pour l'année 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 17 785,00 € à l'Association « Parents Enfants Méditerranée » au titre des prestations fournies, comme suit :
  - un acompte de 50 % soit de 8 895,00 € versé en Avril 2021
  - le solde sera versé à l'association au mois de Septembre 2021 sur la remise du compte rendu du comité de suivi

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

:Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI